

REGLEMENT

- La Ville de TRELON et le Club Athlétique Fourmisien organisent le Samedi 1er Avril 2017 son 20ème Jogging des Verriers. Des courses jeunes de 500 et 1500 m - 15H
Une course Débutants de 4 Km - 15 H 20
Une course adultes de 11 km - 16H
- Cette compétition se déroulera sous les règlements édictés par la Fédération Française d'Athlétisme.
- **SECURITE** : Seront présents sur le circuit ou à l'arrivée : la Police Municipale, la Gendarmerie, la Sécurité Civile. **PARKING NON GARDE.**
- **DOSSARDS** : La remise des dossards se fera à la salle des fêtes de TRELON à partir de 13H30 jusque 15H45.
- **VESTIAIRES ET DOUCHES** : Sont à la disposition des athlètes à la salle des sports. La responsabilité des organisateurs ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol des objets laissés aux vestiaires.
- **RESULTATS** : A la salle des fêtes aux environs de 18H. Buvette, restauration, animation.
- **INSCRIPTIONS** : Les droits d'engagements doivent être versés à la remise du dossard. Chaque participant devra remplir un bulletin d'inscription et le signer.
Les engagements sont à faire parvenir à JOGGING DES VERRIERS - Mairie de TRELON - BP 9 - 59132 TRELON ou par mail à joggingdesverriers@ville-trelon.fr pour le **vendredi 31 Mars 2017 avant 17H00**. Passé ce délai, elles seront acceptées le jour de l'épreuve à la salle des fêtes de TRELON à partir de 13H30 moyennant une majoration de 2 €. **Paiement** : Espèces ou Chèque à l'ordre du comité des sports de TRÉLON
- **ASSURANCE** : A l'occasion du Jogging, les organisateurs ont contracté une assurance responsabilité civile auprès des Assurances AIAC Courtage. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- **EXIGENCES** : Pour toutes les courses, les jeunes de moins de 18 ans ont besoin d'une autorisation des parents ou du tuteur. Cette autorisation devra être signée et présentée au départ ou envoyée avec le bulletin d'inscription. Les parents se portent responsables des renseignements indiqués.

CERTIFICAT MEDICAL OBLIGATOIRE

I.P.N.S



Document obligatoire :

- Je joins une copie de ma licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou un Pass' Running, délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation, ou de ma licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, également valable le jour de la course
- Je joins une copie de ma licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée sur laquelle doit apparaître non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**
- Je joins une copie de ma licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, si je suis engagé par un établissement scolaire ou une association sportive scolaire
- Je joins mon certificat médical de non-contre indication à la pratique de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie.

TIRAGE AU SORT : DOSSARDS TOUTES COURSES

De nombreux lots à gagner, dont

Paniers de produits du terroir et V.T.T

PRÉSENCE OBLIGATOIRE au moment du tirage !

EN PLUS DU TIRAGE AU SORT :
Récompense pour les arrivants du 11 kms
Coupes aux premiers de chaque catégorie
Coupes par équipes



BULLETIN OFFICIEL D'INSCRIPTION

JOGGING DES VERRIERS

CHALLENGE J.P GUERIT

A adresser au plus tard pour le **Vendredi 31 Mars 2017**

JOGGING DES VERRIERS

Mairie de TRELON

BP 9

59132 TRELON

500 m 08 09 10 sans compétition-sans classement

500 m 06 07

1500 m 02 03 04 05

Course Jeunes = 2 €

4 km ⇒ 00 01 **3 €**

Adultes débutants **3 €**

Année de naissance

11 km ⇒ Année de naissance

Course 11 km = 6 €

NOM :

Prénom :

Sexe : Masculin Féminin

Adresse.....

Code Postal : Ville.....

Club ou association

Fédération :

N° licence : délivrée le :

Je soussigné(e), ainsi que mes ayant droits, accepte le règlement de cette épreuve. J'autorise les organisateurs à utiliser les photos, films ou tout autre enregistrement de cet évènement et sur lequel je figurerai, notamment les résultats.

SIGNATURE OBLIGATOIRE

(ou du représentant légal pour les mineurs)

Je soussigné père, mère ou représentant légal autorise mon enfant à participer au Jogging des Verriers.